

Vers des sanctions plus lourdes pour les petits excès de vitesse ?

05/07/2013 Mis à jour le 05/07/2013 à 11:07

- +



Les associations d'utilisateurs veulent désormais s'attaquer aux petits excès de vitesses et alourdir les sanctions.

La guerre était ouverte avec les chauffards et leurs grands excès de vitesse. Désormais ce sont les plus petits qui sont dans le viseur des associations. D'après la Fédération Nationale des associations des utilisateurs des transports, la lutte contre les grands excès de vitesse a été efficace, mais il faut maintenant **s'attaquer aux petits, ceux qui sont inférieurs à 20 km/h.** La part des **accidents mortels imputables à ces excès est passée de 7% à 13% en 10 ans.** En 2012, 3 645 personnes ont été tuées sur les routes, le plus bas niveau depuis 1948.

Aujourd'hui, le code de la route prévoit une amende de 68€ et le retrait d'un point sur le permis de conduire pour les excès de vitesse inférieurs à 20 km/h. Mais selon Christian Broucayet, porte-parole de la FNAUT, les sanctions ne sont pas toujours appliquées et il

faudrait les alourdir. *« Il faut sanctionner car il y a une accumulation des petits excès. Et les gens n'y accordent pas beaucoup d'importance même s'ils sont un peu touchés au portefeuille alors que c'est une des premières causes d'accident pourtant facile à sanctionner et à contrôler ».*

Mais pour Matthieu Lesage, vice-président de l'automobile club des avocats, il ne faut pas augmenter les sanctions. *« Les causes d'accidents mortels sont les grands excès de vitesse, l'alcool, les stupéfiants et les problèmes de somnolence au volant. Les petits excès de vitesse sont déjà fortement sanctionnés. C'est le cœur de cible du système automatisé des radars. Ce sont les plus verbalisés. Il y a déjà une perte d'un point pour cela. Certains perdent des points et leur permis pour ces petits excès mais ce n'est pas eux qui vont faire baisser le nombre de mort sur les routes ».*

Tugdual de Dieuleveult avec M.Loyen